

## EXERCICES : CALCULER DES REMUNERATIONS (simples)

### **Petite explication théorique :**

Voici comment calculer une fiche de paie schématiquement :

BRUT

-ONSS

---

= imposable

-précompte professionnel

---

=rémunération nette

Remarque : d'autres choses peuvent s'ajouter (avantages en nature ...) mais nous ne verrons ici que le cas basique.

### **Pour l'ONSS :**

On calcule comme ceci :  $13,07\% \times$  rémunération brute

Si c'est un ouvrier il faut prendre le brut majoré , soit brut  $\times 108\% \times 13,07\%$

Si employé brut  $\times 13,07\%$

### **Pour le précompte professionnel :**

Il existe **deux barèmes** (sous forme de tableaux) pour le calcul du précompte.

Le premier barème s'applique aux **isolés** et aux ménages avec **deux revenus** professionnels.

Le second barème s'applique quant à lui aux **ménages** avec **un seul revenu** professionnel.

### **Comment lire les barèmes ?**

Pour ces barèmes, il faut regarder le montant de la rémunération imposable (mensuelle) et y prendre le précompte professionnel correspondant.

EXERCICE 1 : ANALYSE LA FICHE DE PAIE ET COMPLETE LE TABLEAU

**PartnerHR**

Secrétariat social

Votre solution pour la gestion de vos ressources humaines

**Bulletin de paie** - Copie service du personnel

FilCouture 001451894

Rue du marché, 56

4000 LIEGE

Etabli le 29/11/2012

Période salariale : 01/11/2012 au 30/11/2012

Rémunération de base : 12,7488€/h

90/2/294/1.00.0096

Amandine Deschamps

Rue de Campine, 226

4000 LIEGE

Date de naissance : 08.03.1987

N° de registre national : 740308-271-09

Nationalité : belge

Catégorie : ouvrier qualifié

Rythme : Temps plein

Régime : 38h/semaine

Nature du contrat : Contrat à durée déterminée

Entrée en service : 01.10.2007

Ancienneté firme : 01.10.2007

Ancienneté secteur : 01.10.2007

Commission paritaire : 107.00 Maîtres-tailleur

Fonction : retouche et confection

Régime fiscal : régime d'imposition normal (281.10)

Etat civil : Célibataire

Charges fiscales : normales handicapés

Enfants

Conjoint

Autres

Trav.handicapé

Jours	Heures	Valeur	Montant	Libellé
22	167,2	12,7488	2131,60	Rémunération
			2131,60	**Total brut soumis à ONSS
			-300,89	Retenue ONSS personnelle
			36,90	Bonus à l'emploi
			1867,61	**Imposable
			-419,55	Précompte professionnel
			-19,83	Cotisation spéciale de sécurité sociale
			1428,23	***Net à payer

Info ONSS employeur (montant dû - réduction structurelle):

763,81 (897,14 - 133,33)

**2. Retrouve dans la fiche de paie les éléments suivants :**

**/14**

	Nom	Montants chez Amandine
Le salaire convenu avec ton patron		
La partie qui est automatiquement retirée de ton salaire pour financer la protection sociale de tous les travailleurs		Montant et calcul
La réduction de cotisations sociales pour les bas salaires		
Le salaire sur lequel est calculé l'impôt		
L'avance sur impôt qui est automatiquement retirée de ton salaire		
Les frais de déplacement		
Ce qui te reste en main et qui t'est versé par ton employeur		

**3. Cite deux autres charges salariales que doit supporter l'employeur.**

**/2**

**EXERCICE 2 : CALCULE LES DEUX REMUNERATIONS**

1. Sophie vit seule, elle est technicienne de surface depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, jusqu'au 31 mars 2020, elle effectue un travail essentiellement ....., elle est donc ....., et son contrat de travail est un ..... Pour une charge de travail hebdomadaire de 10heures/ semaine , elle travaille donc à temps ..... Sa rémunération brute est de 1970,00 euros. Calcule sa rémunération nette en complétant le tableau.

Rémunération .....	
-ONSS	
= Rémunération .....	
-Précompte .....	
= Rémunération .....	

2. Emerick vit avec sa femme qui n'a pas de revenus professionnels. Il est comptable et est donc un ..... Il a été engagé en avril 2014 chez BEcompta, il a donc un contrat à durée ..... Il travaille 38h/semaine; soit un temps ..... Sa rémunération brute est de 2.400,00 euros. Calcule sa rémunération nette en complétant le tableau.


--	--

## Salaires et rémunérations des travailleurs

revenu imposable (€)	barème 1 <sup>(1)</sup>	barème 2 <sup>(2)</sup>	revenu imposable (€)	barème 1 <sup>(1)</sup>	barème 2 <sup>(2)</sup>
1545,00	234,51	55,34	1980,00	419,68	192,56
1560,00	240,23	58,91	1995,00	426,69	198,09
1575,00	245,94	62,48	2010,00	433,69	203,61
1590,00	251,66	66,05	2025,00	440,70	209,14
1605,00	257,37	69,62	2040,00	447,71	214,67
1620,00	263,08	73,20	2055,00	454,71	220,19
1635,00	268,80	76,80	2070,00	461,72	225,72
1650,00	274,51	80,87	2085,00	468,72	231,25
1665,00	280,22	84,94	2100,00	475,73	236,78
1680,00	285,94	89,01	2115,00	482,73	242,30
1695,00	291,65	93,08	2130,00	489,74	247,83
1710,00	297,82	97,48	2145,00	496,75	253,36
1725,00	304,05	101,92	2160,00	503,75	258,88
1740,00	310,28	106,35	2175,00	510,76	264,41
1755,00	316,50	110,79	2190,00	517,76	269,94
1770,00	322,73	115,23	2205,00	524,77	275,46
1785,00	328,96	120,71	2220,00	531,78	280,99
1800,00	335,61	126,24	2235,00	538,78	286,52
1815,00	342,62	131,77	2250,00	545,79	292,04
1830,00	349,62	137,29	2265,00	552,79	297,57
1845,00	356,63	142,82	2280,00	559,80	303,10
1860,00	363,64	148,35	2295,00	566,80	308,62
1875,00	370,64	153,87	2310,00	573,81	314,15
1890,00	377,65	159,40	2325,00	580,82	319,68
1905,00	384,65	164,93	2340,00	587,82	325,20
1920,00	391,66	170,45	2355,00	594,83	330,73
1935,00	398,66	175,98	2370,00	601,83	336,26
1950,00	405,67	181,51	2385,00	608,84	341,78
1965,00	412,68	187,03	2400,00	615,85	347,31